

**RÈGLEMENT CONCOURS CERTIFICATION LE ROBERT****ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU**

Le jeu-concours « Certification Le Robert » est organisé par l'École LFMP (Le Français Ma Passion) Sàrl, Chemin du Canal 5, 1260 Nyon, Suisse.

Il débute le 14 mars 2019 à 14h et termine le 21 mars 2019 à 23h.

**ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à ce concours est gratuite, et n'entraîne aucune obligation d'achat.

Elle est ouverte à toute personne âgée de plus de 14 ans et n'étant pas au bénéfice d'une certification Le Robert en cours de validité.

Toute personne participant à ce jeu doit se trouver dans la possibilité, en cas de succès, de se rendre au Chemin du Canal 5, à Nyon pour la passation de la certification gagnée, l'un des trois jours suivants :

- Lundi 25 mars,
- Vendredi 29 mars,
- Samedi 30 mars.

**ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation s'effectue en commentant la publication Facebook annonçant le concours. Ce commentaire doit contenir une réponse correcte au défi de langue française soumis dans la publication.

**ARTICLE 4 – GAINS ET MODALITÉS DE RETRAIT DES GAINS**

Ce concours met en jeu 4 certifications Le Robert.

Chaque certification présente une valeur officielle de 110€ (prix de vente 2019 Le Robert) soit l'équivalent de 125.-.

Elle est habituellement proposée à 75.- par l'école LFMP.

Une fois passée et réceptionnée, la certification est valable 3 ans.

**ARTICLE 5 – DÉSIGNATION ET ANNONCE DES GAGNANTS**

Les quatre gagnants seront tirés au sort le 22 mars 2019 parmi les réponses correctes au défi proposé.

Ils seront annoncés le même jour dans une nouvelle publication sur la page Facebook de l'école LFMP.

Un message privé leur sera également envoyé personnellement pour confirmer leur tirage au sort et convenir des modalités de passation de leur certification.

#### **ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES**

La participation au concours n'entraîne ni la détention, ni l'utilisation des données personnelles des participants à des fins autres que le bon déroulement du concours.

Seuls les noms et prénoms des gagnants seront utilisés lors de l'annonce de la fin du concours. Ils seront en effet publiés dans la publication Facebook désignant les gagnants. Par conséquent, les participants reconnaissent et acceptent que leur nom soit publié sur la page Facebook de l'école en cas de succès.

Nyon, le 13 mars 2019